

**AMBASSADE DE FRANCE EN SERBIE
SERVICE ÉCONOMIQUE DE BELGRADE**

SERBIE		
Contexte agricole et relations internationales		
PRINCIPALES DONNÉES	SERBIE	FRANCE
Superficie (km ² - 2019)	77 594	549 087 *
Population (M hab 2018 et évolution 2018/17)	7,0 -0,5%	67,1 + 0,4%
Indice de développement humain (IDH) (2017)	0,787 67 ^e rang mondial	0,901 24 ^e rang mondial
PIB (Md€ - 2018)	43,0	2 282,8
Taux de croissance du PIB (% 2018)	4,0	1,5
PIB / habitant (€ - 2017)	5 900	38 476
Part de l'agriculture dans le PIB (% - 2017) **	5,7	1,7
Surface arable (M ha - 2018)	2,6	18,4
Surface forestière (M ha - 2018)	2,7	17,1
Balance commerciale tous secteurs (Md€ - 2018)	-5,7	- 76,5 (source Douanes France)
Balance commerciale agroalimentaire (Md€ - 2018)	Exports : 2,4 Imports : 1,5 Solde : + 0,9	Exports : 62,3 Imports : 55,5 Solde : + 6,8 (source Douanes fr)
Exportations agroalimentaires (y c agricoles) vers l'autre pays (M € - 2018)	Serbie vers France : 65,1 (source Douanes fr)	France vers Serbie : 48,8 (source Douanes fr)

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et monte à environ 113 000 km² : au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir :

La Serbie, plus grand pays agricole des Balkans occidentaux, est candidat à l'adhésion à l'Union Européenne (UE), pour laquelle les négociations ont débuté en 2014 (le Conseil européen officialise l'ouverture des négociations en juin 2013 et une première Conférence intergouvernementale se tient en janvier 2014). La Serbie poursuit donc son adaptation aux exigences européennes en matière agricole, à travers une reprise de l'acquis communautaire soutenue par l'instrument de pré-adhésion.

L'agriculture représente un peu moins de 6% du PIB (un chiffre qui s'élève à plus de 10% si l'on ajoute l'industrie agroalimentaire) mais 19% des emplois dans le pays. Ce chiffre, certes en baisse, est sans doute légèrement sous-estimé du fait de l'existence significative d'emploi informel, mal mesuré, dans les exploitations agricoles et à l'inverse d'une prise en compte large des structures impliquées en agriculture (pas de seuil minimal).

Si la balance commerciale serbe est largement déficitaire, la filière agroalimentaire connaît de bons résultats à l'export et une balance excédentaire depuis plusieurs années.

La France, par sa tradition agricole et les liens étroits entretenus avec la Serbie, est un partenaire de premier plan pour le secteur agricole serbe, à la fois dans la sphère publique et dans le secteur privé (à travers la présence d'entreprises françaises telles que Lactalis, Savencia ou le Crédit Agricole).

1. Production agricole

La Serbie est un pays à forte tradition agricole, puisqu'environ 40% de la superficie totale du pays est utilisée pour l'agriculture. On peut diviser le pays en deux zones distinctes :

- La Voïvodine, au nord de la Save et du Danube, où de grandes plaines favorisent les cultures intensives (céréales, élevage)
- Les régions montagneuses (Carpates et Alpes dinariques), au centre et au Sud, propices à de plus petites cultures diversifiées (fruits, élevage, vignes)

Le secteur agricole serbe reste pourtant sous-performant, eu égard au potentiel du pays. La production est très fragmentée, les exploitations de petite taille et l'équipement relativement ancien. Le dernier recensement mené par l'Office Statistique de la République de Serbie (SORS), à l'automne 2018, fait état de 569 310 exploitations dans le pays, un chiffre certes en baisse de 9% par rapport à 2012, mais relativement élevé ; les fermes de moins de 5 ha représentent 78% de ce panel, contre seulement 25% des terres cultivées, témoignant de l'atomisation du secteur agricole serbe.

La production végétale se répartit comme suit : 10,4 Mt pour les céréales, 2,3 Mt pour la betterave sucrière, 1,6 Mt pour les oléagineux, 1,5 Mt pour les fruits et 1,3 Mt pour les légumes. Le pays est donc un pays majoritairement producteur de céréales, de fruits, d'oléagineux et de betterave sucrière. Parmi les céréales, le maïs (6,9 Mt) et le blé (2,9 Mt) occupent une place prépondérante.

Concernant l'élevage, les cheptels sont en baisse sur longue période, notamment les cheptels bovins (0,85 M de têtes en 2018 contre 1,1 M en 2006) et porcins (2,7 M de têtes en 2018 contre 4 M en 2006). Les cheptels de volailles (16 M de têtes) et d'ovidés (1,7 M de têtes) sont, quant à eux, relativement stables. Tout comme les exploitations céréalnières ou fruitières, les structures consacrées à l'élevage souffrent d'une taille trop petite : seules 500 possédaient plus de 30 animaux, alors que 80% des 569 310 exploitations que compte le pays se consacrent, au moins partiellement, à l'élevage.

2. Politique agricole

Depuis 2000, la politique agricole serbe a connu de nombreux ajustements, utilisant notamment les importations et les exportations pour lisser les variations des prix. Les conditions météorologiques (climat continental) entraînent une grande volatilité des récoltes - et donc des prix - contre laquelle les exploitations sont peu préparées. Ce fut le cas par exemple en 2014 lorsque le pays connut d'importantes inondations, ou lors des épisodes de sécheresse récurrents.

La politique agricole serbe est orientée vers un alignement progressif sur les normes et réglementations de l'UE depuis que le pays s'est porté candidat, en 2011. Cette convergence est au cœur de la Stratégie nationale pour l'Agriculture et le Développement rural 2014-2024, qui vise en outre à moderniser les équipements, valoriser la production (filiale de transformation) et améliorer la compétitivité de l'agriculture serbe. Le budget alloué par le gouvernement serbe à l'agriculture est en hausse de 17% pour l'année 2019, tout comme les subventions, qui sont en hausse de 28% et s'élèvent à 328 M EUR. En 2018, le gouvernement a lancé une réforme concernant les subventions au secteur agricole, les divisant en cinq catégories : subventions directes ; subventions pour le développement rural ; crédit d'assistance ; subvention IPARD et subvention particulière. Cette même année, les subventions à l'hectare pour la production agricole s'élevaient à 4 000 dinars (environ 34 EUR).

En qualité de pays candidat, la Serbie bénéficie d'un accès à l'instrument de pré-adhésion (IPA), dont un des volets concerne la politique agricole et le développement rural (IPARD). Pour la période 2014-2020, l'enveloppe des fonds IPARD II destinés à la Serbie est d'environ 230 M€, dont :

- 100 M€ pour les investissements des exploitations agricoles : construction, reconstruction et acquisition d'équipements agricole.
- 83 M € pour les investissements pour la transformation et le marketing des produits agricoles. Fonds pour la construction, reconstruction et l'acquisition d'équipements pour l'industrie alimentaire.
- 23M € pour la « diversification des fermes et leur développement », le développement du tourisme rural et services connexes.

Le versement de ces fonds IPARD, qui aurait pu intervenir dès 2015, a été fortement retardé en Serbie, en raison du non-alignement de certaines administrations serbes avec les standards requis par l'UE. C'était en particulier le cas de l'agence de paiements du ministère serbe de l'Agriculture ; une réforme fut nécessaire. Les premières subventions ne furent donc touchées qu'en 2018 par les exploitants serbes.

3. Echanges commerciaux

Tandis que la balance commerciale globale serbe est largement déficitaire (5,6 Mds EUR en 2018), l'agroalimentaire présente une balance excédentaire à hauteur de 800 M EUR en 2018. Ce résultat positif s'explique principalement par les exportations de céréales (585 M EUR en 2018) et de fruits et légumes (701 M EUR en 2018).

Le commerce de la Serbie (à l'export) est principalement constitué de produits primaires, non-transformés (71%), seulement à 28% de produits transformés (et 1% de poissons). Le gouvernement serbe entend corriger cette faiblesse structurelle de

l'agriculture serbe par la Stratégie lancée en 2014, car l'exportation de produits primaires implique une moindre création de valeur ajoutée pour le secteur.

Les principaux clients de la Serbie sont l'Union Européenne (environ 50% des exportations) et les pays d'Europe centrale (CEFTA) avec 31,6% des exportations. Parmi ces grands ensembles géographiques, les pays importants sont la Bosnie-Herzégovine (14%), la Roumanie (11%) et le Monténégro (8,5%). De la même manière, les importations proviennent en grande majorité de l'UE (68%) et du CEFTA (11%), les premiers fournisseurs étant l'Allemagne (environ 10% des importations) et l'Italie (6%).

4. Accords internationaux

Membre du Conseil de l'Europe depuis 2003, la Serbie a officiellement déposé son dossier de candidature à l'Union Européenne en décembre 2009 et dispose depuis 2012 du statut officiel de candidat. Cette candidature est soutenue par la France depuis le début.

Les négociations relatives aux chapitres 11 (« Agriculture et Développement rural ») et 12 (« Sécurité alimentaire et phytosanitaire ») n'ont toujours pas été ouvertes, tandis que le chapitre 13 (« Pêche ») a été ouvert en juin 2018. La commission estime que le pays est modérément préparé à l'ouverture des négociations sur le secteur agroalimentaire malgré les jumelages d'appui en cours. Toutefois, plusieurs accords ont été signés avec l'UE (notamment l'Accord de Stabilisation et d'Association en avril 2008, entré en vigueur en septembre 2013), permettant à la Serbie de pénétrer progressivement dans le marché commun, augmentant d'autant les résultats commerciaux du pays.

Outre les partenaires européens, la Serbie s'est également rapprochée des pays eurasiens, par le biais d'accords bilatéraux avec, entre autres, la Russie, la Biélorussie ou le Kazakhstan. De plus, la Serbie devrait signer un accord de libre-échange avec l'Union Economique Eurasiatique d'ici la fin de l'année 2019. Hors de l'UE, la Serbie n'a pas été impactée par l'embargo russe mis en place en 2014 et bénéficie ainsi de forts privilèges sur ce marché (même si la Russie soupçonne des intermédiations pour des produits européens via le marché serbe).

La Serbie n'est pas membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), malgré des négociations d'accession entamées en 2005. Le point d'accroche actuel est le refus de la Serbie d'autoriser les importations d'organismes génétiquement modifiés sur son territoire. L'accession à l'OMC est un prérequis à l'adhésion à l'UE.

La Serbie est membre de la Commission du Codex alimentarius, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) et signataire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Le Codex alimentarius, la CIPV et l'OIE sont les trois organisations « sœurs » normatives reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC.

5. Relations bilatérales

Dès 2011, un accord de partenariat stratégique a été signé entre les ministères français et serbe de l'Agriculture, afin de renforcer la convergence du secteur agricole serbe vers les standards européens. Dans ce cadre, la France a pu apporter un soutien important à la Serbie pour l'établissement de la Direction des paiements agraires, dont le fonctionnement n'était pas conforme aux exigences européennes. En outre, la France a contribué au développement du secteur agricole serbe dans de nombreux secteurs, tels que les coopératives d'utilisation du matériel agricole (visites, séminaires d'études), l'enseignement agricole (coopération entre la ville de Nis et le département de la Gironde) ou encore l'agriculture biologique (séminaire).

Dernièrement, la France s'est engagée dans le secteur agricole serbe par l'intermédiaire de jumelages pilotés par l'Union Européenne. À ce titre, la France participe à un jumelage portant sur la filière « bio » et les indications géographiques protégées (IGP), avec l'Italie (débuté en 2018 pour une durée de 2 ans, 1,1 M EUR), et a participé à un autre portant sur les zoonoses et les maladies animales, avec la Hongrie (clôturé en 2019).

La présence française dans le tissu industriel se manifeste principalement dans les filières laitière (Lactalis, Savencia) et céréalière (Soufflet, Limagrain et Axereal).

Enfin, la France accompagne la Serbie et les entreprises serbes dans la transformation numérique initiée depuis quelques années dans le secteur agricole. Un séminaire a été organisé sur cette thématique en 2018 lors de la foire de Novi Sad (présence d'In vivo et Agri Sud-Ouest Innovation) mais plus récemment lors du Western Balkans Digital Summit qui s'est tenu en avril 2019 à Belgrade, la France était représentée lors d'un panel dédié à l'« AgriTech » auquel participaient des entreprises innovantes françaises et serbes. Le Crédit Agricole, acteur majeur du secteur en Serbie, soutient financièrement le développement des filières innovantes dans l'agriculture.

Sources : Banque mondiale, SORS, INSEE, Douanes françaises, Gouvernement de la République de Serbie